

Des actions pour soutenir la coparentalité et l'engagement paternel

Présentation du ministère de la Famille

22 février 2018

Ministère de la Famille

1. Mission
2. Responsabilités
3. La politique familiale québécoise
4. Des mesures de soutien à la parentalité
5. Conclusion

1. Mission

- Favoriser l'épanouissement des familles et le développement des enfants ainsi que la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des personnes âgées.

2. Responsabilités

- Aider les familles à créer des conditions favorables au maintien de relations familiales harmonieuses.
- Faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales et promouvoir le partage équitable de cette dernière.

2. Responsabilités (suite)

- Apporter un soutien financier aux parents en vue de faciliter l'accès à des congés de paternité, de maternité et parentaux.
- Favoriser la participation effective de chacun des parents au projet éducatif de son enfant.

3. La politique familiale québécoise

Regroupe l'ensemble des mesures de soutien collectif destinés aux familles

Fondement :

- Les parents sont les premiers responsables de leurs enfants et l'État doit les soutenir dans cette responsabilité.

3. La politique familiale québécoise (suite)

Mise en œuvre :

- Apport de nombreux partenaires (ministères et organismes gouvernementaux, municipalités, organismes communautaires, etc.).

Coordination :

- Ministère de la Famille

4. Mesures de soutien à la parentalité

- Mesures qui s'adressent directement aux parents.
- Mesures qui visent les acteurs du milieu et l'environnement des familles.

4. Mesures de soutien à la parentalité (suite)

Mesures qui s'adressent directement aux parents :

- Régime québécois d'assurance parentale (MTESS/CGAP)
- Services de garde éducatifs à l'enfance
- Services de garde en milieu scolaire (MEES)
- Soutien à la garde lors de la relâche et la période estivale
- Services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans
- Etc.

4. Mesures de soutien à la parentalité (suite)

Mesures qui s'adressent directement aux parents

- Mesures fiscales et financières, notamment :
 - Soutien aux enfants
 - supplément pour enfant handicapé
 - supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels
 - Crédits d'impôt remboursables pour frais de garde d'enfants

4. Mesures de soutien à la parentalité (suite)

Mesures qui s'adressent directement aux parents en situation de rupture, notamment :

- Séances de médiation
- Séance sur la parentalité après la rupture
- Service de supervision des droits d'accès

4. Mesures de soutien à la parentalité (suite)

Mesures qui visent les acteurs du milieu et l'environnement des familles, notamment :

- Soutien financier aux organismes communautaires Famille
- Soutien financier aux organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie
- Soutien financier à des actions en matière d'engagement des pères
- Programme de soutien aux politiques familiales municipales

5. Conclusion

La conciliation famille-travail-études (CFTE) : une priorité gouvernementale

- Mise sur pied du Comité ministériel de la conciliation famille-travail-études composé de sept ministres et présidé par le ministre de la Famille.

- Mandat : veiller à la prise en compte des besoins des Québécoises et Québécois en matière de CFTE.
 - Favoriser la mise en place de mesures facilitant la CFTE dans toutes les sphères d'activités.
 - Identifier et proposer des actions à mettre en œuvre afin d'accroître la souplesse dans l'organisation du travail et des établissements d'enseignement pour soutenir la CFTE.

Merci